

# Concept pédagogique du Centre Cinqfontaines

## I. Introduction

Le couvent de Cinqfontaines (Fünfbrunnen) a été construit en 1906 par l'ordre catholique du Sacré-Coeur et des prêtres y vivaient, avec une interruption pendant la Deuxième Guerre mondiale, jusqu'à 2021. En 1941, les occupants nazis ont fermé le couvent et utilisé le site comme lieu d'internement – appelé « Maison de retraite juive » par les nazis – pour les Juifs vivant au Luxembourg. De 1941 à 1943, environ 300 Juifs, qui avaient été auparavant expulsés de leurs domiciles, y ont été internés. La plupart d'entre eux ont été déportés par la suite vers des camps de concentration.

Vu son importance historique, surtout pour la communauté juive, l'Etat luxembourgeois a acquis le site du couvent en 2020 afin d'y installer un centre éducatif. La responsabilité d'y proposer des activités pédagogiques a été confié en 2022 au Service national de la jeunesse (SNJ) et à la Fondation Zentrum fir politesch Bildung (ZpB).

Le présent document présente le concept pédagogique qui se trouve à la base de toute activité proposée par ou organisée en collaboration avec le SNJ et le ZpB au Centre Cinqfontaines, centre éducatif au sein d'un lieu de mémoire de la Shoah.

Toute autre organisation peut louer les locaux du site sous condition de respecter les conditions générales et le règlement d'ordre interne. Le présent concept pédagogique ne couvre pas leurs activités.

## II. L'offre pédagogique du Centre Cinqfontaines

L'offre pédagogique du Centre Cinqfontaines, ses objectifs, ses thématiques et ses méthodes, est déterminée dans ses grandes lignes par:

- l'accord entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et le Consistoire Israélite de Luxembourg du 27 janvier 2021,
- la convention entre le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et la Fondation Zentrum fir politesch Bildung « Centre Cinqfontaines »<sup>1</sup>
- le cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes de 2021,
- le concept pédagogique de la Division « Offres pédagogiques » du SNJ de mars 2020,
- les lignes directrices du SNJ et du ZpB.

### Objectifs

- a. commémorer les victimes déportées à et de Cinqfontaines pendant la Shoah et rendre hommage à leurs vies;
- b. éduquer les jeunes et les adultes aux persécutions de la population juive du Luxembourg, faits historiques qui font partie intégrante de l'histoire du Luxembourg;
- c. promouvoir la lutte contre l'antisémitisme et contre le racisme;
- d. promouvoir l'humanisme, les Droits humains, etc.

---

<sup>1</sup> L'accord entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et le consistoire Israélite de Luxembourg du 27 janvier 2021 ainsi que la convention entre le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et la Fondation Zentrum fir politesch Bildung "Centre Cinqfontaines" du 25 juillet 2022 se trouvent annexés au présent concept pédagogique.

- e. thématiser l'histoire de la Shoah,
- f. promouvoir la citoyenneté à travers une meilleure compréhension de la démocratie et des défis sociétaux actuels.

## Thèmes

Les thématiques abordées par le SNJ et le ZpB sont celles de l'éducation à la citoyenneté avec un accent particulier sur l'éducation historico-politique.

Pour toute activité réalisée ou soutenue par le SNJ et le ZpB ayant lieu au Centre Cinqfontaines, un lien compréhensible et communicable doit pouvoir être fait avec le lieu de mémoire qu'est le Centre. La sensibilité du site en tant que lieu de mémoire de la Shoah doit être respectée dans toute activité proposée.

Par ses activités pédagogiques, le Centre Cinqfontaines veut:

- expliquer la manière selon laquelle le site de Cinqfontaines a été un lieu utilisé dans le cadre d'actes liés à la Shoah,
- éduquer à la Mémoire et sensibiliser à la transmission de mémoires divergentes au Luxembourg,
- expliquer le fonctionnement des génocides, des crimes contre l'humanité et d'autres violences de masse du passé et du présent,
- établir le lien entre le passé et le présent,
- thématiser les préjugés, stéréotypes (antisémites et autres) qui peuvent mener à des crimes contre l'humanité ou à d'autres formes de discrimination ou de violence,
- mettre l'accent sur l'importance du courage civique et sur l'analyse des comportements des citoyens face à des situations d'exception, p. ex. face à l'autorité, thématique de la cohésion sociale,
- faire apparaître les liens entre "Etat de droits", et "Droits fondamentaux" et "Droits humains", "Justice", "Mémoire(s) et conflit(s) de Mémoire(s)", "Démocratie", "Solidarité", etc...
- thématiser la responsabilité de certains représentants de l'autorité publique face aux souffrances et injustices commises à l'égard de la communauté juive.

## Approche

Le travail du Centre Cinqfontaines se caractérise essentiellement par ses méthodes et ses approches basées sur les principes suivants :

- l'apprentissage par la pratique,
- l'apprentissage coopératif,
- l'apprentissage centré sur l'apprenant,
- l'apprentissage centré sur le processus,
- l'ouverture par rapport au résultat,
- l'apprentissage participatif,
- le concept de l'apprentissage intégral,
- l'apprentissage axé sur les compétences,
- le peer-to-peer.

Le Centre Cinqfontaines adopte une approche inclusive et perçoit le jeune comme acteur « compétent », c'est-à-dire comme personnalité avec son propre potentiel sur lequel il faut bâtir.

### **e. Public cible**

De façon générale, les activités s'adressent à toute personne de tout âge. Une attention particulière sera accordée aux classes scolaires, aux groupes de jeunes, aux multiplicateurs, aux membres de la communauté juive ainsi qu'aux professions qui doivent faire face à des questions d'ordre éthique en lien avec l'histoire du site.

### **III. Gestion de la qualité**

Le concept pédagogique - en tant que cadre de référence de toute activité réalisée au Centre Cinqfontaines – est un élément essentiel de la gestion de la qualité. Toute activité du Centre Cinqfontaines se base sur le présent concept.

Afin de garantir la qualité de l'offre pédagogique du Centre Cinqfontaines, l'approche adoptée est celle de travailler avec le cycle de qualité en quatre étapes. Cet outil est proposé par le Conseil de l'Europe dans son guide adressé aux centres de jeunesse, porteurs du label de qualité pour centres de jeunesse du Conseil de l'Europe.

Les différentes étapes du cycle de qualité sont les suivantes :

- *La planification :*

Les objectifs, les sujets et les méthodes du travail pédagogique sont consignés dans le présent concept pédagogique. Tout projet soumis au Comité de coordination sera présenté à l'aide d'une fiche de projet reprenant les critères énoncés dans « II. L'offre pédagogique du Centre Cinqfontaines ».

- *L'exécution :*

Le présent concept et l'offre pédagogique sont mis en œuvre.

- *La vérification :*

Un questionnaire d'évaluation standardisé est rempli par les participants à la fin de chaque activité.

En vue de profiter pleinement des expertises du SNJ et du ZpB dans leurs domaines respectifs, les deux organisations pourront participer à toute activité réalisée par l'organisation partenaire en vue d'en donner un feedback.

Les animateurs spécialisés/freelances font des réunions d'évaluations régulières avec les responsables des activités.

Les membres de l'équipe pédagogique font des réunions d'évaluations régulières avec les coordinateurs respectifs du SNJ et du ZpB.

L'équipe pédagogique fait une réunion de bilan par année afin d'évaluer les projets par rapport aux critères énoncés dans « II. L'offre pédagogique du Centre Cinqfontaines ».

Le Comité de coordination fait une réunion de bilan par année afin d'évaluer les projets par rapport aux critères énoncés dans « II. L'offre pédagogique du Centre Cinqfontaines ».

En cas de différents entre le SNJ et le ZpB quant à l'exécution des activités dans le respect des critères cités, le Comité de coordination décide sur les suites à y donner.

- *L'adaptation :*

La phase de vérification permet de comparer les activités réalisées au concept pédagogique initial. Les conclusions mènent à une adaptation éventuelle des activités.

Un autre élément au niveau de la gestion de la qualité concerne la formation continue de l'équipe pédagogique. Ainsi, ces membres participent régulièrement à des formations continues en lien avec les thématiques du centre.

Finalement, l'échange avec des centres ou institutions actifs dans les mêmes thématiques que le Centre Cinqfontaines permet de développer les approches, concepts et activités.

#### **IV. Valeurs**

Les activités proposées par le SNJ et le ZpB reposent sur les valeurs énoncées dans les lignes directrices (« Leitbild ») des deux organisations respectives ainsi que du Centre Cinqfontaines.

#### **V. Mécanismes de décision**

*Équipe pédagogique* L'équipe pédagogique sur place au Centre Cinqfontaines est interdisciplinaire. Elle conçoit et réalise les activités pédagogiques en accord avec le présent concept. L'équipe du SNJ et du ZpB sont encadrées sur place par un coordinateur responsable au sein de chacune des deux organisations.

##### *Comité de coordination*

Le programme du Centre Cinqfontaines est arrêté par le Comité de coordination. En font partie la direction du SNJ et du ZpB ainsi que les coordinateurs d'équipe mentionnés ci-dessus.

Tout nouveau projet est soumis au Comité de coordination pour approbation. Pour chaque projet sont soumis le titre du projet, son but, ses contenus ainsi que l'approche didactique. La répartition des projets et la répartition des responsabilités au sein des projets entre le SNJ et le ZpB seront déterminées par le Comité de coordination. Des projets non accordés par le comité de coordination ne seront pas réalisés à Cinqfontaines.

##### *Comité d'accompagnement*

Le Comité d'accompagnement veille sur le respect de la convention conclue entre le gouvernement luxembourgeois et le Consistoire Israélite.

## Annexe – Définitions :

### Cadre de référence national

Le cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes décrit les objectifs pédagogiques fondamentaux de même que les principes et caractéristiques de l'éducation non formelle dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants, dans les services pour jeunes et dans l'exercice des activités des assistants parentaux. Le cadre de référence est prévu par la loi modifiée sur la jeunesse et arrêté par un règlement grand-ducal spécifique pour une période de trois ans.

L'éducation est définie dans le cadre de référence comme un processus actif au quotidien : l'apprentissage par la pratique, l'absence de pression liée à un horaire ou à une obligation de résultats, la prise en compte des besoins et intérêts individuels, la participation des enfants aux processus de décision sont les caractéristiques principales de l'éducation non formelle.

Outre les principes et les caractéristiques de l'éducation non formelle le cadre de référence illustre la façon dont les pédagogues peuvent apporter leur soutien et mettre sur pied des offres orientées vers les besoins éducatifs, les développements et les intérêts des enfants et des jeunes.

Le cadre de référence met en exergue le rôle important des pédagogues qui consiste à créer – par leur attitude pédagogique, l'organisation de la journée et la conception de l'offre – un environnement qui procure un sentiment de sécurité et qui en même temps permet un apprentissage autonome. Un autre accent particulier est mis sur la pleine réalisation des droits de l'enfant.

Le cadre de référence se décline en sept champs d'action. Il garantit que chaque enfant ou jeune confié à un service d'éducation non formelle se voit proposer des opportunités d'expérience et d'apprentissage dans l'ensemble de ces champs.

- Créativité, art et esthétique
- Langue, communication et médias
- Mouvement, conscience corporelle et santé
- Valeurs, participation et démocratie
- Émotions et relations sociales
- Sciences et technique
- Transitions

La mise en place des différents champs d'action est expliquée en détail : les réflexions sur les conditions-cadres nécessaires ainsi que sur le rôle du pédagogue dans les services d'éducation non formelle sont élaborées pour les trois différentes tranches d'âge : « petite enfance » (jeunes enfants de moins de 4 ans), « âge scolaire » (enfants scolarisés entre 4-12 ans), « jeunesse » (adolescents et jeunes adultes entre 12-30 ans).

Le cadre de référence comprend l'ensemble des lignes directrices pour l'élaboration des concepts, des journaux de bord et pour la mise en place de l'éducation plurilingue dans la petite enfance. Certains instruments sont en outre spécifiquement adaptés au cas des assistants parentaux (concept d'action général respectivement projet d'établissement, journal de bord respectivement rapport d'activité).<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> <https://www.enfancejeunesse.lu/fr/cadre-de-referance-national/>

## **Éducation aux droits humains**

L'éducation aux droits de l'homme consiste à apprendre :

- À propos des droits de l'homme - ce qu'ils sont et comment ils sont sauvegardés ou protégés
- À travers les droits de l'homme - en reconnaissant que le contexte et la manière d'apprendre sont conformes aux droits de l'homme et que le processus est plus important que le contenu
- Pour les droits de l'homme - en développant des compétences, des attitudes et des valeurs pour la vie quotidienne et pour agir seul ou avec d'autres pour les défendre<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> COMPASS, carnet pour l'éducation aux Droits humain avec les jeunes; Édition de 2012, entièrement révisée et mise à jour, édition publiée par le Conseil de l'Europe, page 19.

## Éducation à la citoyenneté

**La démocratie nécessite une éducation à la citoyenneté.** L'éducation à la citoyenneté ne se résume pas à enseigner le fonctionnement des institutions. L'éducation à la citoyenneté inclut tous les processus qui ont une influence sur chaque individu (enfants, jeunes, adultes) par le biais d'institutions, de groupes ou de médias divers. L'éducation à la citoyenneté est réalisée dans un cadre formel (par ex. dans les écoles) et non formel (par ex. dans les maisons de jeunes), mais aussi dans les familles et d'autres situations quotidiennes.

L'objectif de l'éducation à la citoyenneté est l'acquisition de compétences dans les domaines suivants :

- Connaissances
- Méthodes
- Jugement et action

**Le travail d'éducation à la citoyenneté repose sur le consensus de Beutelsbach.** Les principes de travail du ZpB sont les suivants :

- *Interdiction d'endoctrinement* : l'interdiction d'endoctrinement différencie l'éducation à la citoyenneté de l'endoctrinement et de la manipulation. Dans une société démocratique, les citoyennes, c'est-à-dire les enfants, les jeunes et les adultes, doivent former leur jugement de manière autonome.
- *Règle de la controverse* : la règle de la controverse exige que ce qui suscite la controverse dans les sciences et en politique soit présenté de la même manière dans l'éducation à la citoyenneté. Il s'agit donc d'examiner en détail les différents points de vue, options ou modèles d'interprétation.
- *Enseignement axé sur l'élève et sur l'action* : l'élève devra être en mesure d'analyser une situation politique pour rechercher les moyens et les procédures qui lui permettront d'exercer une influence dans le sens qui lui convient. Un tel objectif contient une mise en relief particulière de l'aptitude à agir concrètement, conséquence logique des deux principes cités ci-dessus.

Autres textes de référence (en langue allemande) en lien avec l'éducation à la citoyenneté :

- *Münchner Manifest* (1997)
- *Charte de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme* (2003)
- *Magdeburger Manifest* (2005)
- *Frankfurter Erklärung* (2015)

## Les méthodes de l'éducation à la citoyenneté

La démocratie a besoin de citoyen-ne-s qui pensent et agissent de manière autonome. Dans l'enseignement scolaire et extrascolaire, l'éducation à la citoyenneté **pose le fondement de l'autonomie, de la**

**responsabilité, de l'esprit d'équipe et de la capacité d'initiative.** La diversité des méthodes permet d'apprendre activement la participation et la démocratie.

Dans l'éducation non formelle et formelle, les méthodes de l'éducation à la citoyenneté consistent e.a. dans:

- les échanges et les discussions (débat, etc.) ;
- l'utilisation de différentes formes sociales (travaux en groupe, entretiens entre partenaires, classe puzzle, etc.) ;
- l'utilisation de différentes méthodes d'analyse (l'analyse de texte, d'image, de caricature, de conflit) ;
- les méthodes de planification (jeux de planification urbaine, simulation, planification de l'avenir, techniques de scénario) ;
- les méthodes de représentation et de présentation (carte heuristique, etc.) ;
- la pratique de formes d'action politique (recueil d'informations, formes d'expressions des opinions, devenir actif politiquement) ;
- les méthodes participatives (les modèles de représentation des élèves, les conseils des enfants et des jeunes).

### **Sujets principaux de l'éducation à la citoyenneté**

Bien que les connaissances sur le système démocratique du Grand-Duché de Luxembourg font partie des objectifs de l'éducation à la citoyenneté, elle va bien au-delà de l'enseignement du fonctionnement des institutions et de la transmission de savoir. Elle se caractérise par sa diversité thématique et reste ouverte aux nouvelles questions d'actualité. L'éducation à la citoyenneté porte notamment sur les thèmes suivants :

- Apprentissage de la démocratie
- Éducation historico-politique
- Éducation aux droits humains
- Éducation aux médias
- Éducation culturelle
- Éducation à l'Europe
- Éducation au développement durable (éducation à la citoyenneté mondiale)
- ...